N° 188 — 12e Année | CINQ CENTIMES | Samedi 7 Juillet 1900

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabriques (près la place du Trèfle)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

TRIOMPHE DU MINISTÈRE AU SÉNAT

AFFICHAGE DU DISCOURS DE M. WALDECK-ROUSSEAU

FACTIEUX

Au Parlement, la réaction cléricale ne désarme pas un seul jour. Elle livre assaut sur assaut au ministère, ne se fatiguant pas d'être battue et recommençant le lendemain les tentatives malheureuses de la veille.

Jamais ministère n'aura eu à subir une pareille série d'interpellations.

Il faut reconnaître que si les adversaires du gouvernement déploient contre lui une ardeur sans précédent, la majorité ministérielle fait tête à la meute avec un esprit de continuité dans la résistance tout-à-fait remarquable.

A chaque bataille, le ministère retrouve sa majorité intangible, et comme cette majorité est faite de tous les républicains, mettant au-dessus des querelles de parti, des nuances de groupement, le sentiment de solidarité républicaine nécessaire devant le bloc des réactions battant la République en brèche, il n'y a pas de raison pour que cette lutte ne dure pas jusqu'à la fin de la législature.

Nos adversaires avaient cru ces jours derniers, trouver le moyen de troubler le pays et peut-être de jeter le désarroi parmi les parlementaires de la majorité.

Prenant prétexte du changement récent de la personnalité militaire faisant fonctions de Chef d'Etat-Major de l'armée, les cléricaux ont invité leur ami le général Jamont, généralissime des armées françaises, à démissionner brusquement en affectant de donner à cette mesure la forme d'un blame à l'adresse du gouvernement.

La surprise a été grande dans le pays, mais il tant dire aussi que le premier moment de stupeur passé, tous les esprits sérieux, tous ceux qui placent l'armée en dehors et au-dessus des querelles de la politique se sont indignés.

C'est qu'en réalité l'acte d'indiscipline commis par M. le général Jamont est impardonnable.

A l'heure où la France se trouve dans une situation grosse de périls avec une guerre lointaine sur les bras, un horizon très embrumé et où l'action militaire est sur le point de jouer un rôle prépondérant, la démission du généralissime ressemble presque à une désertion.

Ce n'est pas dans un pareil moment que M. le général Jamont devait rendre son épée au gouvernement de la République.

C'est ce dernier qui l'avait élevé à l'honneur en même temps qu'il l'avait placé au devoir ; c'est la République qui avait comblé M. le général Jamont de faveurs au point de le mettre à la tête des armées.

L'ami des dominicains d'Arcueil a oublié ce qu'il devait à cette République et, pour servir les mesquins intérêts du parti clérical, il vient de quitter son poste violemment en claquant les portes afin de faire retourner la foule.

Ce n'est pas d'une dignité exagérée ; mais ce qui est plus grave de la part d'un soldat devant donner l'exemple de la discipline, c'est la communication faite par lui à la presse nationaliste et réactionnaire de sa lettre tapageuse.

Fort heureusement, la France n'est pas la contrée des pronunciamentos et l'attitude de M. le général Jamont sera sévèrement jugée par le pays.

Le généralissime croyait émouvoir la nation, déterminer un courant favorable à ses amis de la réaction. Il s'est gravement trompé.

On l'a remplacé sur l'heure par un soldat énergique, le général Brugère, celui-là même qui aux grandes manœuvres de 1897 roula si brillamment M. le général de France, donnant à ce dernier une série de leçons de tactique dont deux corps d'armée et une brigade d'infanterie de marine furent les témoins.

Le nouveau ministre de la guerre, M. le général André, a obtenu hier, à la Chambre des Députés, la haute approbation des mesures prises par lui.

Aujourd'hui, au Sénat, M. Waldeck-Rousseau vient d'obtenir non seulement un vote approbatif de notre haute assemblée, mais cette dernière a voté par une majorité de 80 voix, l'affichage du magnifique discours du président du Conseil.

La réponse du Parlement est claire.

Et voilà un coup d'Etat soigneusement dissimulé, longuement préparé qui avorte dans l'œuf.

Car on aurait tort de croire que la démission de M. le général Jamont n'est préduite à la suite d'un tour de tête prévoqué par une simple conversation avec ses amis les réactionnaires de marque.

Le coup était prémédité et voici à ce sujet ce que raconte le *Figaro* :

« La décision du général Jamont était connue depuis près de trois semaines déjà, de certains membres du gouvernement, mais comme ils ne savaient cette détermination que par une indiscrétion, il n'en fut pas question au Conseil des ministres.

Dès ce moment, la démission n'en était pas moins arrêtée dans l'esprit du général Jamont ; elle devait suivre, à deux ou trois jours d'intervalle, la démission du général Delanne, qui a été donnée le 9 juin, et *elle avait été consultée, dit-on, au généralissime par le général Mercier, avec lequel il a les relations les plus étroites*. On se rappelle qu'au moment du procès de Rennes, c'est le général Jamont qui avait rapporté à son ami le général Mercier une conversation tenue par M. de Freycinet.

C'est à la suite de cet incident que M. de Freycinet, qui se trouvait en Suisse, fut convoqué par le Conseil de guerre et forcé, à son vif étonnement et à son grand regret, de quitter sa villégiature de Ragaz pour se rendre à Rennes et pour déposer devant ce Tribunal, afin de réduire à ses justes proportions les propos tenus par lui devant le général Jamont.

Bref, au lendemain de la démission du général Delanne, la lettre de démission du général Jamont était prête. »

En réalité, la démission de M. le général Jamont, est la suite de l'exécution d'un plan longuement médité.

Et comme le démissionnaire n'est pas seul dans la combinaison, le devoir du gouvernement est de rechercher ceux qui l'ont aidé et de sévir quelle que soit la situation ou le grade des factieux.

Il semble bien du reste que l'intention du ministre de la guerre est de mettre énergiquement un terme à toutes ces menées audacieuses qui inquiètent le pays et provoquent notre armée à l'indiscipline.

Le télégraphe nous a signalé cette nuit que M. le général de Kermartin, celui-là même qui refusa de saluer M. Loubet le jour des obsèques de Félix Faure, venait d'être mis en disponibilité.

On nous fait connaître également qu'un autre clérical, le général de Septmaisons venait d'être placé dans le cadre de réserve.

Au sujet de ces utiles mesures, nous ne pouvons que répéter à M. le ministre de la guerre, ce que Mac-Mahon disait au nègre de St-Cyr :

— Continuez !

E. LAGRILLIÈRE-BEAULECRC.

LA DÉMISSION du général Jamont

Le Nouveau Généralissime

La personnalité du général Brugère est trop connue pour que nous insistons longuement sur ses états de service.

Le nouveau généralissime est né le 27 juin 1841, à Uzerche (Corrèze) ; il a donc cinquante-neuf ans.

En dehors des hautes fonctions qu'il a occupées dans la maison militaire de deux présidents de la République, MM. Grévy et Carnot, le général Brugère a de brillants états de service, qui datent de la campagne franco-allemande.

La déclaration de guerre trouva M. Brugère avec le grade de capitaine. Dirigé sur l'armée du Rhin, le capitaine Brugère prend part aux sanglantes batailles qui se livrèrent sous Metz. Fait prisonnier à la capitulation, il s'évade, rejoint l'armée de la Loire, où il est promu chef d'escadrons et mis à l'ordre du jour de l'armée. Il passe à l'armée de l'Est avec Bourbaki. La commission des grades le maintient chef d'escadron, et il va commander l'artillerie de la colonne Lallemand pendant l'insurrection algérienne de 1871.

En 1879, le commandant Brugère est attaché à la maison du Président de la République. Deux ans après, il fait partie de la colonne expéditionnaire de Tunisie en qualité de lieutenant-colonel. Il reprend ensuite ses fonctions de secrétaire-général de la présidence, où il est fait général de brigade, puis général de division.

Le général Brugère, après avoir quitté l'Elysée, commanda la 12e division d'infanterie à Reims, puis successivement le 8e corps d'armée à Bourges et le 2e corps à Amiens.

Au commencement de 1899, il avait été nommé membre du conseil supérieur de la guerre.

Officier de la Légion d'honneur au lendemain de la guerre de 1870, le général Brugère fut fait commandeur en 1892 et grand-officier en 1897.

Le général Brugère a été nommé gouverneur de Paris en remplacement du général Zurlinden, le 7 juillet 1899.

Cette nomination, qui fut l'un des premiers actes du ministère actuel, reçut l'approbation de tous les républicains, car les opinions républicaines du général Brugère étaient considérées avec raison comme une garantie que l'armée de Paris s'opposerait énergiquement à l'avenir aux tentatives factieuses des césariste.

Le nouveau chef d'Etat-Major

Le nouveau chef d'état-major général de l'armée, M. le général Pendezec, est né à Loudéac (Côtes-du-Nord), le 26 mai 1842 ; entré à Saint-Cyr en 1861, sous-lieutenant en 1863, lieutenant en 1866, il était capitaine lorsque la guerre de 1870 éclata ; il fut promu chef de bataillon en 1880, lieutenant-colonel en 1887, colonel en 1892 ; il fut nommé général de brigade en 1896. En cette qualité, il remplit les fonctions de chef d'état-major du 8e corps d'armée à Bourges ; il commanda la 32e brigade d'infanterie à Mâcon, fit partie du comité technique de l'état-major et enfin fut choisi, l'année dernière, comme chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris par le général Brugère.

Quant au nouveau généralissime, il aura ainsi, comme collaborateur le plus intime dans l'organisation de la défense du pays, l'homme qu'il avait précédemment choisi lui-même comme collaborateur le plus intime au gouvernement militaire de Paris.

Ainsi se trouve mise en pratique, par le ministre de la guerre lui-même, la théorie du général Jamont, théorie d'après laquelle le commandant d'un groupe d'armées a besoin à l'état-major général de l'armée d'un collaborateur ayant toute sa confiance, et qui connaisse la mobilisation, en ayant préparé les détails.

M. le ministre de la guerre, le général Brugère l'a en le général Pendezec.

Le gouvernement militaire de Paris

Le général Brugère restera gouverneur militaire de Paris en même temps qu'il sera généralissime. On sait que le général Saussier était autrefois investi de ces deux fonctions. C'est lors de son départ qu'elles furent divisées et que le général Zurlinden fut nommé gouverneur militaire de Paris et le général Jamont généralissime, par le gouvernement d'alors trouvant sans doute que le cumul de ces deux fonctions était une charge bien lourde, étant données les conditions très diverses des candidats à la succession du général Saussier.

L'ordre du jour de confiance au gouvernement

L'ordre du jour de M. Gouzy, approuvant les déclarations du ministre de la guerre, a été voté par 287 voix contre 230 (chiffre rectifié).

La majorité est donc sensiblement la même que celle obtenue précédemment par le gouvernement. La majorité comprend les socialistes, les radicaux socialistes, les radicaux et les progressistes ministériels.

La minorité comprend tous les députés de la droite, les ralliés, les nationalistes et un certain nombre de républicains du centre parmi lesquels citons les noms de MM. Audiffred, Aynard, Barthou, Boucher, Georges Cochery, Cruppi, Delombre, Guillain, Jules Legrand, Krantz, de Montebello, Lebret, Maxime Mézières, Ribot, Jules Roche, Sibile, etc., etc.

Plus quatre députés radicaux, MM. Berthelot, Bovier, Cruppi et Puech.

Notons le vote émis par les deux députés récemment élus : **M. Cardon nommé dans le Nord** et M. de Boury, nommé dans l'Eure. M. Cardon a voté l'ordre du jour de confiance, M. de Boury a voté contre.

En comptant M. Deschanel, il y a eu vingt-trois abstentions.

Il y avait 35 députés absents par congé, dont 17 votant ordinairement pour le ministère.

L'ÉPURATION DES HAUTS GRADES

Le général de Kermartin endisponibilité. — Le général de Septmaisons placé dans le cadre de réserve.

Paris, 5 juillet. — On annonce que le général de Kermartin, commandant la 1re division de cavalerie à Paris, est mis sur sa demande, en disponibilité pour raison de santé et que le général de Septmaisons est placé dans le cadre de réserve.

On aurait déjà songé au remplaçant du général de Kermartin qui serait le général Massié.

Chronique fantaisiste

Az^2O

Notre excellent ami Alcide Borique, qui, volontiers philosophe en chambre noire, étant aussi photographe que chimiste, nous disait au lendemain des fêtes de la Mose : « Ce n'est point que Mlle Marie Vamtembergue ne soit une charmante enfant, une petite hermine plus blanche que la blanche hermine. Mais il faut reconnaître que son sourire n'est point suffisamment protexydé ni azoté, AzO en notation chimique. »

— Protexydé ! Azoté ! AzO ! !

— Parfaitement ! Nous disons en chimie sourire protexydé en parlant de ce sourire figé aux lèvres que doit avoir toute muse qui se respecte pendant son parcours triomphal.

Nous avons, en effet, grâce au protexyde d'azote, trouvé le moyen de fixer le sourire sur les lèvres de l'hypocondriaque le plus sérieux. Vous n'ignorez pas, sans doute, quelle importance on accorde aujourd'hui, en chirurgie, au moment où tous deux démêlent, par voie diplomatique et tranchante, le premier du pays, le second au patient. Ces opérations chirurgicales ont tout au moins pour le malade une importance capitale et il convient, pour éviter toute émotion pénible à l'opéré, que le sourire ne quitte point les lèvres de l'opérateur.

Pour ce faire, nous avons inventé, nous autres chimistes, une sorte de vaporisateur-régulateur qui, maintenant, maintenu sur les lèvres des chefs de l'Etat ou de leurs sujets le protexyde d'azote Az^2O, gaz hilarant, auquel personne ne résiste. Nous avons, en outre, mis, à faire se rouler comme de petites folles les veuves gaîtantes les plus inconsolables ou à faire se tordre en spirale un crème-mort de naissance. M. Brisson lui-même n'y résisterait pas.

— Dans ces conditions, si je vous comprends bien, reprit-je vous auriez voulu protexydet notre Muse.

— Au moment précis où la toute belle aurait gagné le char de M. Turck, le vaporisateur-régulateur aurait fonctionné et pendant deux heures d'horloge, montre en main, Mlle Marie Vamtembergue aurait souri. Le tout, vous-voiss, est de savoir proportionner la dose de protexyde d'azote et les exemples sont assez rares de Muses sacrifiées au régime hilarant.

Les morues de rire n'encombrent pas les colonnes de vos journaux.

— Il existe donc parfois de ces victimes protexydées ?

— Jugez-en. C'était en 1888. l'année même de l'exposition et mon vaporisateur-régulateur n'était pas encore inventé.

Un bon ami à moi devait présenter le jour même à son conseil municipal une Muse garantie bon teint et bon rire. Or, il se trouvait que la pauvretite choisie pour lui était mélancolique comme un clair de lune et triste comme un saule pleureur.

Quelques minutes avant la présentation je soumis la Muse à une vaporisation intense de protexyde d'azote. L'effet ne se fit pas attendre : conseillers, pompiers, garde-champêtres gagnés par le rire inextinguible de la Muse se roulaient goliesquement en proie à une véritable crise de gaîté. Quelques minutes plus tard le capitaine des pompiers rendait le dernier soupir dans son casque et notre Muse anesthésiée passait de rire à trépas. Tous deux gaînent succombé à une incontinence du rire.

Froidement, je regardais Alcide Borique, me demandant avec inquiétude, si, cette fois, ce chimiste ne se moquait pas du mot et n'abusait pas outrageusement de mon ignorance en chimie. Mais il avait toujours cet heureux rire qui désarme sans difficulté une section d'infanterie mécontente. Il m'assurait que rien n'est moins inoffensif, au prix d'un exécrable jeu de mots, je m'enquis, en ma qualité de journaliste, de la composition de ce proto Oxyde que je n'avais jamais rencontré dans aucune imprimerie.

— Le proto Oxyde, reprit encore Alcide Borique qui parlait comme son livre de chimie, est peu stable. D'un tempérament plutôt volage, il va de composition en composition, abandonnant facilement son oxygène aux corps combustibles. Le proto Oxyde se nomme aussi gaz hilarant parce qu'il provoque un rire aigu et donne des sensations agréables.

A ces mots je l'arrêtai, estimant que la mesure était comble et qu'il n'était pas prudent même à un chimiste de se payer à ce point la tête d'un journaliste.

— J'ai connu, M. le Chimiste, plus d'un proto dans ma vie, mais je vous prie de croire que je ne l'ai jamais vu abandonner aux autres corps son oxygène.

D'ailleurs si j'en crois votre définition du gaz hilarant, surnom spirituel du proto Oxyde, vous avez dû confondre l'oxygène avec le gérnière de Wambrechies divine liqueur que nous n'abandonnons pas et dont nous n'avons garde de donner notre part aux autres ».

M. Alcide Borique, parut frappé de ces réflexions et se remit aussitôt au tribunal de commerce, pour y déclarer la faillite de la science. M. Brunetière l'avait précédé. Alcide Borique mécontent a aurenchéri et la science se trouve menacée par sa faute d'une banqueroute frauduleuse. Où peut conduire pourtant le protexyde d'azote ?

G.-D. JEANDOUZY.

ÉTERNELS MENDIANTS

Qui donc disait que la mendicité était interdite ?

Voici encore un curé qui tend la main pour son église, dédiée au Sacré-Cœur — le curé de Saint-Germain-du Tricoult — et qui sorès avoir reçu environ 80,000 francs, en demande encore 10,000 pour « orner et meubler l'édifice ». Son appel se termine par cette phrase : « Si vous ne pouvez m'envoyer beaucoup, je vous en supplie, au nom du Sacre-Cœur, ne me refusez pas au moins un timbre de quinze centimes ». Et une image, qu'on demande « la permission d'offrir » est jointe à la circulaire quémandeuse.

C'est vraiment ce qu'on peut appeler mettre l'annonière sur le gorge !

LES ADRESSES

des Conseils Municipaux

AU MINISTÈRE

(Suite)

Herrin (Nord)

Adresse au Président de la République et au Gouvernement

« Les conseillers municipaux de la commune d'Herrin (Nord) adressent à M. Loubet, président de la République, à M. Waldeck-Rousseau et à ses collaborateurs, l'assurance de leur plus vive sympathie et de leur entier dévouement. Ils les engagent à persister dans leur politique de défense républicaine et de réformes démocratiques. »

Coudes (Puy-de-Dôme)

Les 10 conseillers municipaux radicaux soussignés de la commune de Coudes, Puy-de-Dôme, réunis hors séance, adressent à M. Bony-Cisternes, député de leur circonscription, l'expression de leur sincère attachement et le prient de vouloir bien rendre hommage à l'attitude vraiment républicaine de M. Loubet, président de la République, adressant à M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, qui a pu engager le cabinet à persévérer dans son œuvre de défense républicaine et de continuer d'être énergique contre les menées de la réaction.

Thauron (Creuse)

« Les membres du conseil municipal de Thauron (Creuse), réunis hors séance, adressent à M. le Président de la République, l'expression de leur vive et respectueuse sympathie. Ils assurent le ministère de défense républicaine de leur entier dévouement et de leur aide à entreprise avec le concours de toutes les forces républicaines. Ils comptent sur la fermeté et l'énergie du gouvernement, pour assurer l'application des lois et réprimer toutes les tentatives qui retardent l'avènement de la politique d'égalité, de justice et d'humanité, qui doit être celle de la République démocratique. Ils chargent M. le président de transmettre cette adresse au gouvernement. »

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

SÉNAT

Séance du 4 juillet 1900

La gauche démocratique

Le groupe de la gauche démocratique a reconstitué son bureau en nommant président M. Doumer, vice-président, MM. Monnoffoy-Sibour et Leydet ; secrétaires, MM. Laurens, Milliès-Lacroix ; questeur, M. Brisé ; membres du comité de direction, MM. Bernard (des Deux-Sèvres), Dizot de Fontiny, Bisarelli, Combes, Delpech, Alex. Lefèvre, Maxime Lecomte, Savary, Thézard.

La séance

La séance est ouverte à 3 h. 10 sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat vote des crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

LA DÉMISSION JAMONT

Interpellation de M. Franck-Chauveau

Le Président. — J'ai reçu de MM. Franck-Chauveau et Millard, une demande d'interpellation sur les causes de la démission du général Jamont.

Le président du Conseil accepte la discussion immédiate.

M. Franck-Chauveau. — Il nous a paru que nous étions en présence d'un incident grave, mais nous pensions, il était impossible de ne pas fournir au Sénat l'occasion de manifester son sentiment et à chacun de nous de dégager sa responsabilité.

Vous savez ce qui s'est passé. L'orateur donne lecture de la lettre de démission du général Jamont et il continue : Le général Jamont a été relevé de ses fonctions. Quand s'arrêtera donc le désorganisation de l'armée. Je dépose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour Franck-Chauveau

Le Sénat, regrettant les mesures qui ont pour effet de désorganiser l'armée, passe à l'ordre du jour.

Réponse de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau. — M. Franck-Chauveau disait tout à l'heure qu'un fait grave s'est produit. Oui, un fait grave s'est produit mais sans gravité heureusement dans ses conséquences.

Le Président du Conseil rappelle les incidents qui ont précédé la démission du général Jamont et il continue :

Le pays ne se laissera jamais persuader qu'un fait incident a pu désorganiser notre défense nationale. D'ailleurs le général Jamont parle de l'instabilité dans les services.

Le reproche est mal fondé à l'heure où pour éviter cette instabilité on donnait au général Delanne l'ordre de rester en fonctions. Le général Jamont devait prendre sa retraite au mois de juillet. Il est remplacé par un homme de grande vigueur. (Applaudissements.)

M. Garan de Balzan. — Un général d'antichambre. (Vives protestations.)

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Waldeck-Rousseau. — Ce général serait acclamé par vous si, à son amour pour l'armée, il ne joignait pas son dévouement à la République. (Applaudissements à gauche).

Réplique de M. Franck-Chauveau

M. Franck-Chauveau tient à protester contre certaines paroles du Président du Conseil. Vous vous figurez que parce que vous présentez de grands projets de défense, vous faites tous vos devoirs envers l'armée. Quand je nous vous soutenons que vous ne faites que la desservir et la désorganiser.

Ordre du jour de confiance

MM. Morellet, Desmons, Lourties, Chaumié, déposent l'ordre du jour suivant :

Le Sénat approuvant les déclarations et les résolutions du gouvernement passe à l'ordre du jour.

VICTOIRE du GOUVERNEMENT

Le scrutin sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de confiance donne les résultats suivants :

Pour :	166
Contre :	85

Le scrutin sur l'adoption de ce même ordre du jour donne les résultats que voici :

Pour :	164
Contre :	81

Applaudissements à gauche.

L'affichage

M. le président. — M. Morellet demande l'affichage du discours de M. Waldeck-Rousseau.

M. Dubois. — Pour l'affichage, c'est pour instruire le noblesse du gouvernement.

M. Dubois-Fresney. — Nous mettons le gouvernement au défi de prononcer le mot de Cambronne.

La proposition tendant à l'affichage du discours de M. Waldeck-Rousseau est votée par **153** voix contre **90**.

M. Sébline propose d'afficher les noms des sénateurs ayant voté l'ordre du jour de confiance.

Cette proposition est adoptée à mains levées.

La séance est levée à 6 heures.

Physionomie de la séance

Après le fastidieux débat des crédits supplémentaires, M. Franck Chauveau a interpellé sur la démission du général Jamont.

Contrairement à ce qui s'était passé à la Chambre, c'est le président du Conseil qui est venu répondre à la place du ministre de la guerre.

M. Waldeck-Rousseau a obtenu un succès considérable après de la Haute Assemblée qui a voté à 80 voix de majorité non seulement l'ordre du jour de confiance mais encore l'affichage du discours du président du Conseil.

Encore un magnifique succès à l'acquit de M. Waldeck-Rousseau.

T. H.

La Chambre

Séance du 5 juillet

Une question sur les affaires de Chine

Paris, 5 juillet. — On annonce que M. Piou a l'intention de poser à la séance de demain, au ministre des affaires étrangères, une question sur les affaires de Chine.

Cette question, qui sera certainement transformée en interpellation, portera spécialement sur le cas de l'ambassadeur de Chine à Paris qui n'aurait pas encore reçu ses lettres de rappel.

M. Delcassé n'a pas encore répondu à M. Piou avant d'accepter la question qui soulèvera une discussion de droit international.

M. Delcassé va l'étudier et en saisira demain ses collègues au Conseil des ministres.

T. H.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 25, sous la présidence de M. Aynard, vice-président.

Validation de l'élection de M. Cardon

M. Gouzy dépose un rapport concluant à la validation de l'élection de **M. Cardon.**

Ces conclusions sont adoptées sans opposition.

Sur adoptée, après urgence déclarée, le projet voté par le Sénat modifiant la loi du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et sur la réhabilitation de droit.

Est adopté en première délibération la proposition de M. Astier sur l'exercice de la pharmacie.

Les congés aux moissonneurs

M. Fernand Bougère adresse une question au ministre de la guerre sur les congés à donner aux moissonneurs. Il importe de donner ces congés d'une façon plus large, pour venir en aide aux agriculteurs.

Le général André, ministre de la guerre, répond que le nombre des permissionnaires, mis à la disposition de l'agriculture avait été fixé d'abord à 10 0/0 pour l'infanterie et 5 0/0 pour la cavalerie ; cette proportion a été ensuite : 15 0/0 et à 7 0/0.

Il y aurait imprudence à l'augmenter par une mesure générale ; mais le ministre restera juge de savoir si on peut sortir des règles habituelles pour venir en aide aux besoins de telle ou telle région. (Très bien !)

M. Bougère remercie le ministre. Puisqu'il restera le seul juge, il le prie de donner des instructions à ses bureaux pour hâter les réponses faites aux demandes des agriculteurs.

L'armée coloniale

La Chambre aborde la discussion du projet modifié par le Sénat relatif à l'organisation des troupes coloniales.

L'amiral Rieunier combat le projet.

Le rattachement à la guerre ne donnera que de mauvais résultats. Mieux vaut garder le *statu quo* pour ne pas vaillantes troupes de la marine.

La Chambre décide de passer à la discussion des articles.

M. de Mahy présente un contre-projet décidant que les troupes coloniales relèveront directement du ministère des colonies.

Le lieutenant-colonel Guérin annonce qu'après la rentrée des Chambres il déposera un projet tendant à modifier l'article 6 et à supprimer l'article 9.

M. de Montebello, rapporteur, vient défendre le projet voté par le Sénat « déjà voté par 400 voix et dont le Sénat a adopté les principes fondamentaux.

Il ne s'agit que d'examiner les légères modifications apportées par le Sénat.

L'orateur combat le contre-projet de Mahy et dit que les événements de Chine prouvent que l'armée coloniale doit être organisée le plus rapidement possible.

Après quelques observations du colonel Guérin et de **M. Millevoye,** la discussion générale est close.

M. Honoré Leygues a la parole.

A ce moment se produit un petit incident.

M. Chautemps, de sa place, avant dit que M. de Mahy avait changé d'opinion, le député de la Réunion se lève et crie : « C'est un mensonge ! »

Des rumeurs se font entendre, mais ses voisins prient M. Chautemps de ne pas répondre et de ne pas faire attention.

M. Gourdin dit qu'en effet M. de Mahy, qui avait soutenu le rattachement à la marine, soutient aujourd'hui le rattachement aux colonies.

Et M. Chautemps s'écrie :

« C'est là qu'est le mensonge ! »

Tout se calme cependant, et **M. Honoré Leygues** soutient en quelques mots le rattachement aux colonies.

M. Lasies s'étonne que le ministre de la guerre ne donne pas son opinion (Cris : la clôture ! la clôture !).

Et, comme le ministre ne répond pas, **M. Lasies** s'écrie :

« C'est une honte ! ce n'est pas un général qui est ministre, c'est un mannequin (Bruit — Réclamations prolongées).

M. Aynard qui préside fait comme s'il n'entendait pas et laisse M. Lasies se livrer à ses interruptions.

Le contre-projet, mis aux voix, est, au milieu du bruit, repoussé à la majorité de **448** voix contre **52.**

A propos de l'article 1er de la loi, **M. le général André** dit que les engagements pris par son prédécesseur seront exactement tenus.

L'article 1er est adopté.

Après quelques observations de l'amiral Rieunier et de **M. de Montebello,** l'article 2 est adopté.

Les articles 3 à 10 sont adoptés.

M. Landrin demande à l'article 11 demande que les commissaires coloniaux assurent désormais les services administratifs en France et aux Colonies.

M. Decrais répond qu'il sera tenu compte de ces observations.

L'article 11 est adopté, ainsi que tous les autres articles du projet.

Vote de l'ensemble du projet

L'ensemble mis aux voix par scrutin public est également adopté à la majorité de **462** voix contre **41.**

La mévente des blés

On apprend à la Chambre des députés que les blés ayant été achetés à un prix inférieur à 1 fr. 25 le kilo, ne seront pas admis à la vente.